



## SOUTIEN AUX INITIATIVES PÉDAGOGIQUES

### MODALITÉS RELATIVES AU GUICHET PERMANENT 2023-24

Le guichet permanent de soutien aux initiatives pédagogiques est l'un des dispositifs de la HES-SO qui favorisent des expériences d'apprentissages motivantes, efficaces et émancipatrices chez les étudiant·es, en encourageant des pratiques stimulantes et auto-formatrices chez les enseignant·es.

Chaque année, ce fond de CHF 30'000.- permet de financer de nouveaux projets à hauteur de CHF 5'000.- chacun. Il soutient quatre formes d'initiatives :

- Des projets d'expérimentation pédagogique exploratoire ;
- Des projets de développement d'une expertise en pédagogie de l'enseignement supérieur (démarche SoTL<sup>1</sup>) ;
- Des projets d'exploitation et de valorisation des résultats d'initiatives pédagogiques soutenues par le passé par les dispositifs portés par le SADAP, en particulier les projets lauréats de [l'appel annuel à l'innovation pédagogique](#);
- Le soutien à l'animation de communauté de pratiques enseignantes, notamment au travers de la prise en charge des coûts salariaux (hors cahier des charges) de corps enseignant et intermédiaire investi dans la création, la coordination et l'animation d'une [communauté de pratique](#) développant les pratiques pédagogiques.

## PROJETS ÉLIGIBLES

Tous les types de projets sont les bienvenus s'ils respectent les critères suivants :

- Démontrer un lien clair avec la thématique de l'expérimentation pédagogique.
- Adopter un caractère expérimental, voire innovant (ne pas répliquer sans amélioration un projet/une initiative ayant déjà été réalisé/e au sein de l'institution ; ne pas consister uniquement en une récolte et analyse de données).
- Viser un public-cible précis : les étudiant·es et/ou les enseignant·es et/ou le personnel administratif et technique de la HES-SO. Les communautés de pratiques peuvent regrouper des personnes externes et internes à la HES-SO, dans la mesure où un équilibre est maintenu.
- Démontrer la capacité à donner lieu à une auto-évaluation finale.
- Réaliser le projet sur la période définie, à savoir :
  - 6 mois pour les projets d'expérimentation et de valorisation de projets d'innovation pédagogique ;
  - 1 an pour les projets de développement d'une démarche SoTL ;
  - 2 ans pour les projets d'animation de communauté de pratique. »

---

<sup>1</sup> Le SoTL, pour « Scholarship of Teaching and Learning », est une démarche visant à développer la qualité de l'enseignement et l'expertise pédagogique des enseignant·es à travers l'évaluation d'une proposition pédagogique effectuée dans une posture d'enseignant·e chercheur·euse. Pour plus d'informations : <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/scholarship-teaching-and-learning-sotl>





## DÉPENSES ÉLIGIBLES

La somme accordée (maximum CHF 5'000.- par projet) permet de couvrir :

- Les coûts salariaux liés à l'implication des enseignant·es concerné·es dans le projet,
- Les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation du projet (max. 50%).

Pour les projets d'expérimentation, de valorisation de projets d'innovation pédagogique et inscrits dans une démarche SoTL, la durée et la décharge horaire du détachement sont à définir par les hautes écoles concernées.

Pour les projets d'animation de communauté de pratique, les coûts salariaux pris en charge couvrent uniquement des activités réalisées en dehors du cahier des charges préexistant.

Les frais de fonctionnement doivent couvrir des postes de dépense directement liés au projet (par exemple matériel pédagogique, ouvrages spécialisés, engagement de personnel spécialisé ou indemnisation d'étudiant·es impliqué·es dans le projet ou son évaluation) et ne relevant pas du fonctionnement courant des hautes écoles et filières (par exemple mobilier ou licences informatiques, ajustement d'enseignements déjà existants).

Le SADAP pourra demander au(x) requérant(es) de réviser leur budget prévisionnel (montant et nature des dépenses) comme condition à l'attribution de la subvention.

## CANDIDATURES ET ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets soumis auprès de ce guichet peuvent être déposés individuellement ou en groupe par un ou des membres du corps enseignant et/ou par des collaborateurs·trices de la HES-SO.

L'appel est ouvert à des équipes d'étudiant·es, pour autant que leurs projets relèvent bien de l'expérimentation pédagogique.

L'implication des étudiant·es en tant qu'acteurs et actrices des initiatives pédagogiques envisagées est encouragée. Un badge de l'engagement étudiant peut être remis par la HES-SO pour la valoriser.

Le dépôt de candidature s'effectue par courriel par la transmission du formulaire de projet dûment complété et signé à l'adresse [innovation.pedagogique@hes-so.ch](mailto:innovation.pedagogique@hes-so.ch).

**Les projets déposés sont évalués à la fin de chaque mois pair dans l'ordre de réception des propositions, et les fonds attribués jusqu'à épuisement du budget annuel.**

Le soutien aux projets est décidé par la Vice-rectrice Qualité et Responsabilité sociale, sur proposition et préavis du SADAP.

Les requérant·es seront informé·es des résultats par courriel. Tout recours contre la décision est exclu.

## RÉALISATION DES PROJETS

Le lancement des projets a lieu lors d'une séance kick-off réunissant l'équipe de projet et un·e membre du SADAP.





Les projets devront avoir été réalisés dans le délai fixé à compter de la date de démarrage mentionnée par les requérant-es dans leur dossier de candidature.

Ils devront également faire l'objet d'une présentation sous une forme à déterminer lors de la Journée d'innovation pédagogique immédiatement consécutive à la date de leur finalisation.

Un accompagnement personnalisé sera assuré par les membres du SADAP, qui apporteront leur expertise pédagogique aux projets retenus.

L'implication dans le développement d'une initiative pédagogique peut donner droit à une équivalence dans le cadre de l'obtention de l'attestation didactique HES-SO.

## **RAPPORT FINAL ET PUBLICATION**

Pour la fin du projet, un bref rapport sera rédigé à l'intention du rectorat mentionnant les actions menées, les résultats obtenus, le suivi des indicateurs de réussite et un bilan financier. Un modèle sera fourni à cet effet par le SADAP.

## **ANNEXES**

Formulaire du guichet permanent et grille d'évaluation des projets.

Pour tout renseignement, merci de contacter : Juliette Bourquin, conseillère pédagogique au SADAP - [juliette.bourquin@hes-so.ch](mailto:juliette.bourquin@hes-so.ch)

